



Prime de surencombrement : la vérité et rien que la vérité

secretariat.federation@ufap.fr

Pantin, le 24 juillet 2026

Le 14 juillet dernier, l'**UFAP UNSa Justice** vous informait dans un communiqué des annonces faites par le garde des Sceaux le 13 juillet lors de la cérémonie de décoration des personnels du ministère de la Justice. Parmi celles-ci, figurait l'augmentation de la prime de surencombrement de 100 à 300 euros.

Cette annonce, fruit des négociations de l'intersyndicale **UFAP UNSa Justice** et CGT Pénitentiaire avec le cabinet du ministre, n'aurait évidemment pas vu le jour si une grande majorité des personnels pénitentiaires ne s'étaient pas mobilisés le 27 avril dernier.

Sans surprise, nous avons pris connaissance du communiqué d'une certaine organisation syndicale concernant l'augmentation de cette prime de surencombrement, qui bien sûr, serait leur œuvre !

Pourtant habitués à voir FO Justice prendre quelques libertés avec la réalité, nous pensions être immunisés. Mais une fois encore, ils ont réussi à nous surprendre car chez eux, le culot semble décidément sans plafond... Tenter de faire croire avoir obtenu lors du CSA AP du 22 juillet 2026, l'élargissement de la prime aux agents travaillant dans un établissement comprenant un quartier maison d'arrêt concerné par le dépassement du seuil de 150%... Fallait osez ! Car pour votre parfaite information, la note de « campagne de modulations des corps propres » de 2025 actait déjà que :

*« Les agents relevant du corps d'encadrement et d'application du personnel de surveillance de l'administration pénitentiaire (CEA), les personnels administratifs (adjoints et secrétaires administratifs) et les adjoints techniques affectés ou mis à disposition dans un établissement dont la moyenne du taux d'occupation carcérale sur l'année 2024, **sur au moins un quartier**, est au moins égale à 150 %, pourront percevoir une modulation de leur régime indemnitaire pour un montant de 100 euros. »*

Autrement dit, cette injustice est déjà réglée depuis décembre dernier !

Tentative de manipulation ou simple amateurisme ?

Les agents en jugeront par eux même

Même si l'**UFAP UNSa Justice** considère cette augmentation comme une avancée, elle reste tout de même encore insuffisante. Comme déjà évoqué dans notre Flash Info « prime de surencombrement » du 05 décembre 2025 et lors de la 2^{ème} rencontre à Vendôme suite au mouvement du 27 avril, l'**UFAP UNSa Justice** exige :

-L'élargissement du bénéfice de cette prime à l'ensemble des personnels exerçants dans les établissements surpeuplés en y incluant : les Officiers, Les Personnels d'Insertion et de Probation, les Attachés d'Administration, les Techniciens et Ingénieurs, les Assistants de Service Social et les Psychologues.

- Son augmentation à hauteur de 100€ par mois

-La révision du seuil de 150% de taux d'occupation moyen : la loi fait de l'encellulement individuel la règle, un établissement doit donc être considéré surencombré dès que le taux d'occupation dépasse 100%.



L'UFAP UNSa Justice et la CGT Pénitentiaire reçues par le cabinet du Garde des Sceaux
Acte 2

Le 07 mai 2025,

Comme convenu la semaine dernière lors de notre rencontre du 29 avril, dans la continuité directe du mouvement du 27 avril 2025, l'UFAP UNSa Justice et la CGT Pénitentiaire étaient reçues ce jour par le cabinet du Garde des Sceaux et des représentants de la DGAP pour évoquer le volet des effectifs.

En propos liminaires, l'UFAP UNSa Justice et la CGT Pénitentiaire ont simplement expliqué que nous ne ferons pas de photo (shop) pour faire jolir dans des salons feutrés, mais que notre objectif était avant tout, de répondre à l'attente de nos camarades sur le terrain. C'est bien de s'afficher fièrement aux côtés des huiles, encore faut-il en tirer les marrons du feu sans prendre les gens pour ce qu'ils ne sont pas.

Concernant le comblement de la vacance d'emplois :

Dans le cadre de la campagne de mobilité en cours, **76 postes** ont, à ce jour, vocation à combler directement la vacance d'emplois. Les autres postes concernent essentiellement des ouvertures de structures. Le cabinet propose désormais l'ajout de **124 postes supplémentaires** afin d'accélérer la résorption des vacances d'emplois. Néanmoins, cette opération devait se faire sans ajout complémentaire de poste à la mobilité actuelle, mais par un simple fléchage de postes vacants issus des campagnes à destination des élèves surveillants de la 224^{ème} et 225^{ème} promotion.

L'UFAP UNSa Justice et la CGT Pénitentiaire se sont fermement opposées à cette logique. Nous avons exigé la mise en place d'une mobilité fermée pour ces **124 postes supplémentaires** afin de garantir que les personnels titulaires soient les premiers bénéficiaires de ces ouvertures. Le principe est clair : ouvrir immédiatement ces postes aux agents déjà en fonction, puis reporter les postes devenus vacants à la mobilité d'autonomie. Les vacances d'emplois issues de ces deux mouvements successifs auraient ensuite vocation à être compensées par les sorties ENAP de début 2027.

Pour l'UFAP UNSa Justice et la CGT Pénitentiaire, cette méthode permettrait à la fois de reconnaître les droits à mobilité des personnels titulaires, d'ouvrir des postes sur un certain nombre d'établissements et d'organiser l'arrivée des élèves surveillants de manière plus cohérente et plus efficace pour le terrain. L'administration va désormais examiner cette possibilité, portée avec force par nos organisations.

Concernant le futur plan triennal de réorption des emplois vacants :

Il sera porté par le Garde des Sceaux avec une année d'avance (grâce au mouvement) afin d'engager une première phase de réorption sous corps et grades confondus dès 2027. À ce stade, le cabinet n'est pas en mesure de communiquer le volume exact d'emplois concernés. Une chose est certaine, il faudra désormais imposer un rapport de force plaçant à Bercy pour obtenir les moyens nécessaires. Les établissements ne survivront pas à de nouvelles années d'abandon budgétaire.

Concernant les mesures de soutien métier :

L'UFAP UNSa Justice et la CGT Pénitentiaire ont rappelé l'urgence absolue d'en finir avec l'isolement du surveillant sur sa courtoise. Les personnels n'ont plus le temps d'attendre pendant que les détentions explosent sous l'effet de la surpopulation, de la violence et du manque chronique d'effectifs. Le cabinet nous indique qu'il valide la proposition et qu'une expérimentation sera mise en place sur 1 ou 2 établissements pénitentiaires par direction interrégionale. Cela impose une refonte réelle des organisations de travail, avec notamment la création d'équipes mobiles et une réorganisation complète de la journée de détention.

Concernant les mesures indemnitaires :

L'UFAP UNSa Justice et la CGT Pénitentiaire ont porté l'exigence d'une reconnaissance financière face aux conditions de travail devenues intolérables. Le cabinet travaille actuellement à une revalorisation de la prime de surpopulation, avec une réflexion engagée sur l'augmentation de son montant, l'abaissement du seuil actuellement fixé à 150% et l'élargissement des personnels pouvant en bénéficier. Concernant le paiement du stock d'heures supplémentaires, le dossier reste à ce jour en suspens aux arbitrages du Premier ministre et de Bercy. Là encore, les personnels attendent autre chose que des annonces : ils attendent des actes.

Concernant la surpopulation pénale :

Le cabinet nous a confirmé son soutien à la proposition de projet de loi (PPL) Bouffé. Sans entrer dans l'ensemble des débats de fond que cette mesure peut susciter, celle-ci permettrait, si elle était adoptée, de faire immédiatement redescendre une partie de la pression carcérale. L'UFAP UNSa Justice et la CGT Pénitentiaire le réaffirment : nous soutiendrons toute mesure d'urgence permettant de desserrer l'étouffement des établissements aujourd'hui au bord de l'implosion.

Le cabinet nous a également indiqué que l'instruction de la DAGC visant à utiliser pleinement les remises de peine devrait paraître prochainement, avec pour objectif assumé une baisse de la pression carcérale.

Pour l'UFAP UNSa Justice et la CGT Pénitentiaire, une chose est désormais incontestable :

Si le mouvement massif du 27 avril, rien de tout cela ne serait aujourd'hui sur le table.

Le temps des discussions est désormais compté. Les personnels attendent des décisions concrètes, rapides et à la hauteur de la crise historique que traverse l'administration pénitentiaire.

Les Secrétaires Généraux UFAP UNSa Justice et la CGT Pénitentiaire
Alexandre CABY et Samuel GAUTHIER



**FLASH INFO :
PRIME DE SURENCOMBEMENT**

La liste des établissements pour lesquels les agents percevront la prime de surencombrement a été communiquée :

DISP BORDOIS NA PERDREUX NA BASTIER CP PONTENIS VIOYENNE NA BASTIER NA LONDES CP BORDOIS CHARENTAIS NA BOUTEFORT NA TOLE NA BASTIER	DISP LYON CP BORDOIS VARETES CP BORDOIS VARETES CP ST QUENTIN FALLAVIER NA LONDES NA LONDES NA LONDES NA LONDES NA LONDES NA LONDES NA LONDES	DISP RENNES CP LORIENT NA BASTIER CP NANTES NA BASTIER NA BASTIER NA BASTIER NA BASTIER NA BASTIER NA BASTIER NA BASTIER NA BASTIER	DISP NANTES CP LORIENT NA BASTIER CP NANTES NA BASTIER NA BASTIER NA BASTIER NA BASTIER NA BASTIER NA BASTIER NA BASTIER NA BASTIER
DISP TOULOUSE NA BASTIER CP BORDOIS VARETES NA BASTIER CP BORDOIS VARETES NA BASTIER CP BORDOIS VARETES NA BASTIER CP BORDOIS VARETES NA BASTIER CP BORDOIS VARETES NA BASTIER	DISP MARSEILLE NA BASTIER CP BORDOIS VARETES NA BASTIER CP BORDOIS VARETES NA BASTIER CP BORDOIS VARETES NA BASTIER CP BORDOIS VARETES NA BASTIER CP BORDOIS VARETES NA BASTIER	DISP NANTES CP LORIENT NA BASTIER CP NANTES NA BASTIER NA BASTIER NA BASTIER NA BASTIER NA BASTIER NA BASTIER NA BASTIER NA BASTIER	DISP LILLE CP LILLE LORIENT NA BASTIER CP LILLE LORIENT NA BASTIER CP LILLE LORIENT NA BASTIER CP LILLE LORIENT NA BASTIER CP LILLE LORIENT NA BASTIER CP LILLE LORIENT
DISP STRASBOURG CP LILLE LORIENT NA BASTIER CP LILLE LORIENT NA BASTIER CP LILLE LORIENT NA BASTIER CP LILLE LORIENT NA BASTIER CP LILLE LORIENT NA BASTIER CP LILLE LORIENT	DISP STRASBOURG CP LILLE LORIENT NA BASTIER CP LILLE LORIENT NA BASTIER CP LILLE LORIENT NA BASTIER CP LILLE LORIENT NA BASTIER CP LILLE LORIENT NA BASTIER CP LILLE LORIENT	DISP STRASBOURG CP LILLE LORIENT NA BASTIER CP LILLE LORIENT NA BASTIER CP LILLE LORIENT NA BASTIER CP LILLE LORIENT NA BASTIER CP LILLE LORIENT NA BASTIER CP LILLE LORIENT	DISP STRASBOURG CP LILLE LORIENT NA BASTIER CP LILLE LORIENT NA BASTIER CP LILLE LORIENT NA BASTIER CP LILLE LORIENT NA BASTIER CP LILLE LORIENT NA BASTIER CP LILLE LORIENT

Cette prime de 100 € sera versée sur la paie de décembre 2025 pour :

- les agents du Corps d'Encadrement et d'Application
- les Adjoints Administratifs et les Secrétaires Administratifs
- les Adjoints Techniques

L'UFAP UNSa Justice :

- revendique que la prime de surencombrement soit ré-évaluée et versée mensuellement à hauteur de 100 € par mois
- exige que tout le corps de commandement, tous les personnels administratifs et techniques, tous les CPIP en milieu fermé bénéficient de la prime de surencombrement quand ils sont affectés ou travaillent dans un établissement ayant une moyenne de 150% de taux d'occupation dans au moins un quartier.
- REFUSE LA DEGRADATION CONTINUELLE DE NOS CONDITIONS DE TRAVAIL

Plus d'infos sur ufap.fr

Le 5 décembre 2025

Cette prime de 100 € sera versée sur la paie de décembre 2025 pour :

- les agents du Corps d'Encadrement et d'Application
- les Adjoints Administratifs et les Secrétaires Administratifs
- les Adjoints Techniques

L'UFAP UNSa Justice :

- revendique que la prime de surencombrement soit ré-évaluée et versée mensuellement à hauteur de 100 € par mois
- exige que tout le corps de commandement, tous les personnels administratifs et techniques, tous les CPIP en milieu fermé bénéficient de la prime de surencombrement quand ils sont affectés ou travaillent dans un établissement ayant une moyenne de 150% de taux d'occupation dans au moins un quartier.
- REFUSE LA DEGRADATION CONTINUELLE DE NOS CONDITIONS DE TRAVAIL

L'UFAP UNSa Justice continuera de porter ces revendications et de lutter contre la surpopulation pénale et carcérale, véritable fléau pour les personnels pénitentiaires.

Le Secrétaire Général, Alexandre CABY



**ÉLECTIONS
Professionnelles**
Du 3 au 10 décembre 2026
JE VOTE UFAP UNSa Justice



L'action utile !